



Les décisions du Bureau en bref

6 juillet 2022

Parc naturel régional du Pilat 6 juillet 2022

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Tourisme et Loisirs réunie le 24 mai 2022 a échangé sur le renouvellement de la convention avec l'Office de tourisme du Pilat. Deux sites pilotes ont été retenus pour expérimenter la gestion de la pratique du « VTT à profil descendant » : le premier concerne les communes de Véranne et Roisey et le second concerne la commune de Planfoy.

Le voyage d'étude dans le Parc du Mont Ventoux sera organisé les 23 et 24 septembre 2022 pour échanger sur la manière dont est gérée la fréquentation du Mont Ventoux, manière susceptible d'être une source d'inspiration pour le Pilat.

- Le Comité de pilotage Économie de proximité s'est réuni le 9 juin 2022 pour échanger sur 4 projets susceptibles de pouvoir bénéficier de subventions dans le cadre du programme LEADER, l'un porté par la Communauté de communes des Monts du Pilat, l'autre par un acteur touristique sur la commune de Condrieu et les deux derniers concernent Saint-Paul-en-Jarez. Le comité a décidé de mentorer le projet de l'écho-lieu à La Terrasse-sur-Dorlay pour sa campagne de recherche de financement participatif.

- La Commission Biodiversité et Eau, lors de sa réunion du 1er juin 2022, a échangé sur la Stratégie des Aires Protégées. Une présentation des actions menées par le Parc dans le domaine forêt-bois a eu lieu. Il a été décidé de lancer le défi « Famille à biodiversité positive » que le Parc animera en 2022-2023 sur la vallée du Gier. 8 à 10 familles volontaires sont recherchées. Les Communes qui bénéficient de la dotation biodiversité du fait de leur classement en tant que Parc peuvent solliciter la Commission pour réfléchir à son utilisation en faveur de la biodiversité.
- Le Comité de pilotage Agriculture durable, dans sa séance du 17 juin 2022, a validé 7 dossiers de demande de soutien financier d'agriculteurs dans le cadre du dispositif régional Plan Pastoral Territorial. La candidature du Parc à un Projet Agro-Ecologique et Climatique (PAEC) a été travaillée. Des discussions ont été entreprises pour une mobilisation du Département du Rhône en faveur de ce PAEC, mobilisation qui permettrait aux agriculteurs du Plateau de Condrieu d'être partie prenante de ce projet. Un échange a eu lieu sur le Projet alimentaire territorial (PAT) de la Communauté de communes des Monts du Pilat et les liens possibles avec le PAT de Saint-Etienne-Métropole.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- un Contrat d'Obligations Réelles Environnementales avec l'Académie Autonome d'Aïkido Kobayashi Hirokazu (3AKH) de Bourg-Argental pour conforter la qualité écologique et la résilience au changement climatique d'une parcelle forestière de 8,5 ha dont l'Académie est propriétaire sur la commune de Burdignes.
- des conventions permettant la mise à disposition d'équipements pour personnes en situation de handicap acquis par le réseau des Parcs du Massif central (IPAMAC)
 - à la Communauté de communes du Pilat Rhodanien (base de loisirs de Saint-Pierre-de Boeuf) pour un kayak 2 places et un dossier adapté.
 - à Pile à Vélo (E-bike solutions) installé à Bourg-Argental pour une 3^{ème} roue.
- les objectifs et les modalités financières de la future convention avec l'Office du Tourisme du Pilat.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Bureau du Parc a échangé :

- sur la mise en oeuvre du dispositif « Fonds Chaleur Territorial » financé par l'ADEME, dans le cadre de la démarche TEPOS SEM-Pilat, pour faciliter le passage aux énergies thermiques renouvelables dans les bâtiments d'activités publics ou privés. Le bilan 2021 et les perspectives 2022 laissent présager que l'objectif fixé en termes de production d'énergie renouvelable thermique nouvelle (soit 9 879 MWh) sera dépassé.
- sur l'état d'avancement du Plan de Paysage – Transition. Après la phase diagnostic, les travaux portent désormais sur la définition de la stratégie et des objectifs. Le comité de pilotage du Plan de Paysage se réunira le 19 septembre à 18h pour valider cette deuxième phase avant d'engager la dernière qui consistera en l'élaboration d'un plan d'actions.
- sur l'édition 2022 du concours d'architecture portant sur la rénovation de l'habitat. Le Parc a reçu 8 candidatures. Suite à une préselection du jury, 3 projets ont été visités. Ces projets étant tous de très grande qualité, il a été difficile de les départager. Le prix sera remis en septembre-octobre.

PROCHAINE RÉUNION DE BUREAU

- le 14 septembre 2022 à 18h30



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr